



# Bulletin Officiel

N° 5731 Mardi 13 Novembre 2018

— 19<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## COMMUNIQUE DU CME

DESIGNATION D'UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR L'ECHANGE DE RENSEIGNEMENTS EN MATIERE FISCALE 2

## AVIS DES SOCIETES

### EMPRUNT OBLIGATAIRE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING « CIL 2018-1 » 3-7

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE – BTK - 8-13

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 SUBORDONNE 14-20

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

UNIFACTOR 2018 21-24

### PAIEMENT D'ANNUITES

FCC BIAT- CREDIMMO 2 25

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

26-27

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018

- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
- ARABIA SICAV
- SICAV PROSPERITY

**COMMUNIQUE DU CMF**

Il est porté à la connaissance des institutions financières prévues par les dispositions de l'article 17 nouveau du code des droits et procédures fiscaux à savoir, les intermédiaires en bourse, les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte des tiers ainsi que celles de gestion de fonds, les sociétés d'investissement, la société de dépôt, de compensation et de règlement Tunisie Clearing, que dans le cadre des travaux en vue de se conformer aux normes internationales d'échange de renseignements à la demande en matière fiscale et notamment celles relatives aux réponses aux demandes de renseignements émises par les Etats liés à la Tunisie par des conventions d'échange de renseignements et d'assistance en matière fiscale, et en application des dispositions de l'article 17 bis du code susvisé, elles sont appelées à désigner un interlocuteur unique qui représentera l'institution, pour la réception des demandes de renseignements émises par la Direction Générale des Impôts relevant du Ministère des Finances et la communication des renseignements demandés et ce, par courrier électronique à l'adresse **recod@finances.gov.tn**

Aussi, il est demandé aux institutions susvisées de communiquer, à la Direction Générale des Impôts, sise au 93 Avenue Hedi Chaker Tunis, par écrit ou par courrier électronique à l'adresse susvisée et ce dans un délai ne dépassant pas le 31 juillet 2018, les informations ci-après:

- L'identité de l'interlocuteur unique désigné ;
- L'adresse électronique de l'interlocuteur unique désigné, ainsi que son numéro de téléphone administratif.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire**

**« CIL 2018-1 »**

**Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **26 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2018, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **9 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de cinq (5) Millions de Dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2018/1 » comme suit :

- Montant : **5 Millions** de Dinars susceptible d'être porté à **15 Millions** de Dinars ;
- Durée : **5 ans** ;
- Taux : **10,6%** et/ou **TMM+2,5%** brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Renseignements relatifs à l'opération :**

**Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2018-1 »

**Montant :** 5 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 15 000 000 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Un taux fixe de 10,6% brut par an et/ou variable TMM+2,5%, ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois d'octobre 2017 au mois de septembre 2018) majorée de 2,5%.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 10,6% l'an.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** 2,5% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

**Durée totale :**

Les obligations « CIL 2018-1 » seront émises sur une durée de 5 ans:

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,643 Années.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

- Suite -

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17 janvier 2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **17 janvier 2019**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17 janvier 2024**.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17 Janvier 2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13 novembre 2018** et clôturées au plus tard le **17 janvier 2019**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (**15.000.000 DT**) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **150 000** obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à **15.000.000** dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17 janvier 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11 février 2019**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13 novembre 2018** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

- Suite -

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

**Notation de la société :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **12 Juillet 2018**.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **23 Octobre 2018**.

**Cotation en bourse :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **CIL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt «**CIL 2018-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 18-1011 en date du 29 Octobre 2018, du document de référence « CIL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-006 en date du 09 Octobre 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2019.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

Les indicateurs d'activité de la Compagnie Internationale de leasing « CIL » relatifs au quatrième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 janvier 2019.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné  
sans recours à l'appel public à l'épargne**

**BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE  
BTK – GROUPE BPCE**

Société Anonyme au capital de 200 000 000 Dinars  
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V- 1001- TUNIS  
Registre de Commerce : B 152691996  
Tél. : 71 204 000 Fax : 71 343106

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE  
«Emprunt Subordonné BTK 2018-1»**

**De 10.000.000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15.000.000 de dinars  
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**1 - Décisions à l'origine de l'emprunt**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le 19 Juillet 2018, a décidé d'émettre au cours des exercices 2018 et 2019, un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés pour un montant total maximum de 50 millions de dinars à réaliser en une ou plusieurs tranches et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités, les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le 4 octobre 2018, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné pour un montant maximum de 30 millions de dinars en une ou plusieurs tranches sans recours à l'appel Public à l'Epargne aux conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux d'intérêts au choix de l'investisseur :
  - Taux Variable : Entre TMM+3% et TMM + 3,5% brut maximum l'an.
  - Taux Fixe : Entre 10,5% brut l'an et 11,0% brut maximum l'an.
  - Date prévue pour la clôture des opérations de souscription : 31 décembre 2018

Le Conseil d'Administration a également délégué tout pouvoir au Directeur Général de la BTK pour fixer les modalités et les conditions de chaque tranche de l'émission de l'emprunt obligataire en fonction des conditions du marché.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné pour un montant de 10 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 millions de dinars selon les conditions suivantes :

<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Amortissement annuel</b>
5 ans	Taux Fixe : 10,5% Taux Variable : TMM + 3,00%	Constant par 1/5 <sup>ème</sup> à partir de la 1 <sup>ère</sup> année

- Suite -

## 2-Renseignements relatifs à l'opération

**Montant :** L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2018-1 » est d'un montant de 10 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 de dinars divisé en 100 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier - CMF.

**Période de souscriptions et de versements :** Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **26/10/2018** et clôturés au plus tard le **31/12/2018**.

Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 150 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **31/12/2018** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

**But de l'émission :** L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2018-1» permettra à la banque de disposer d'une ressource longue pour financer les projets d'investissement des PME.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°2018-06 du 5 juin 2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres applicables aux Banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## 3-Caractéristiques des titres émis

**La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance ci-dessous). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt Subordonné BTK 2018-1 »

**Nature des titres :** Titres de créance

- Suite -

**Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives

**Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances ci-dessous)

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

**Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/12/2018**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **31/12/2018** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

**Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,0%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année N-1 au mois de **novembre** de l'année N.
- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/12/2023**.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

- Suite -

**Paiement :** Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 décembre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/12/2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de septembre 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,189%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,00% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 10,5% l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**

- **Durée totale :** Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de 5 ans.
- **Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne pour l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2018-1» est de 3 ans.
- **Duration :** La duration pour les présentes obligations de cet emprunt subordonné est de 2,777 années.

**Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt **ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés**.

**Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés**.

**Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- Suite -

## **Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang**

**Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

**Maintien de l'emprunt à son rang :** L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Domiciliation de l'emprunt :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférentes.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

- Suite -

## **FACTEURS DE RISQUES SPECIFIQUES LIES AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

**Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) **telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**.

**Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième et au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement, après le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**Emprunt Obligataire Subordonné  
« TL 2018 Subordonné »**

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **01/06/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **27/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « **TL 2018 Subordonné** » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars aux conditions suivantes :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2,20% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 7,80% brut l'an au minimum et 9% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de la situation du marché obligataire, le Conseil d'Administration tenu en date du **28/08/2018** a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2,20% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et les durées à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 10,60% et/ou TMM+2,70% sur 5 ans.
- Catégorie B : 11,00% et/ou TMM+3,00% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

- Suite -

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

### Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « TL 2018 Subordonné » est d'un montant de **20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars**, divisé en 200 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portés à 300 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « TL 2018 Subordonné » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **29/10/2018** et clôturées au plus tard le **17/01/2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/01/2019**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/01/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/01/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **29/10/2018** aux guichets de **TUNISIE VALEURS** (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

### But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques

- Suite -

n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt** : «TL 2018 Subordonné»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

#### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

#### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/01/2019**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **17/01/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

#### **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

#### **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées «TL 2018 Subordonné » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
  - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,70% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 270 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.
  - Taux fixe : Taux annuel brut de 10,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**
  - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

- Suite -

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/01/2024** pour la catégorie A et le **17/01/2026** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **17 janvier** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/01/2020**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **17/01/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **17/01/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,60%** l'an pour la catégorie A et de **11,00%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

**Catégorie A** : La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2018 à titre indicatif, qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,889%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,70% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Catégorie B** : La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2018 à titre indicatif, qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,189%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,00% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «**TL 2018 Subordonné**» sont émises selon deux catégories :

- Suite -

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,643 années** pour la catégorie A et **4,037 années** pour la catégorie B.

**Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :**

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 11/10/2018 sous le n°18-007. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

En date du **13 décembre 2017**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à **F2 (tun)**.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB- (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 septembre 2018**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

- Suite -

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « TL 2018 subordonné » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE VALEURS**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

### **Marché des titres**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt subordonné « **TL 2018 subordonné** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt subordonné « TL 2018 subordonné » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de **TUNISIE CLEARING** en vue de la prise en charge des titres souscrits

### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- Suite -

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les banques et établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société de leasing un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 11/10/2018 sous le numéro 18-1009, du document de référence « TLF 2018 » enregistré par le CMF en date du 11/10/2018 sous le n°18-007 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre et au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement, après le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre et au quatrième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2018 pour tout placement sollicité après le 31/08/2018. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« UNIFACTOR 2018 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'UNIFACTOR réunie le **22/05/2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total ne dépassant pas les 150 millions de dinars dans un délai de cinq années et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/04/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars d'une durée de 5 ans aux taux suivants :

- Taux variable : TMM+2,5% ;
- Taux fixe : 8,45%.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de la situation du marché obligataire, le Conseil d'Administration tenu en date du 24/07/2018 a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux variable : TMM + 2,5% ;
- Taux fixe : 9,25%.

**RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :**

**Dénomination de l'emprunt :** «UNIFACTOR 2018 ».

**Montant :** 20 000 000 de dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

- Suite -

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt « UNIFACTOR 2018 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,25% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,50% ;

✓ Taux fixe

Taux annuel brut de 9,25% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

✓ Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **9,25%** pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2018 à titre indicatif, qui est égale à 5,845%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,345%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :**

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,682** années.

- Suite -

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/11/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/11/2018**, et ce, même en cas de prorogation de cette date

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour toutes les catégories. L'emprunt sera amorti en totalité le **30/11/2023** pour toutes les catégories.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 novembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **30/11/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/11/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/09/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **30/11/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/11/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10/12/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10/09/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de AMEN INVEST intermédiaire en bourse – Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **UNIFACTOR 2018** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BNA CAPITAUX**, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 03/08/2018, la note à long terme «BB (tun)» à l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2018 » objet de la présente note d'opération.

- Suite -

**Cotation en bourse :**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société UNIFACTOR s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « UNIFACTOR 2018 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la Tunisie Clearing :**

UNIFACTOR s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2018 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°18-1004 en date du 20/08/2018, du document de référence « Unifactor 2018 » enregistré par le CMF sous le n°18-005 en date du 20/08/2018, des états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs arrêtés au 30/06/2018 pour tout placement sollicité après le 31/08/2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2018.

La note d'opération et le document de référence « UNIFACTOR 2018 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de UNIFACTOR – Ennour Building – Centre Urbain Nord 1004 Tunis; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de AMEN INVEST intermédiaire en bourse – Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de UNIFACTOR : [www.unifactor.com.tn](http://www.unifactor.com.tn)

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs arrêtés au 30/06/2018 ainsi que les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 d'Unior Factoring seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 31/08/2018 et le 31/10/2018.

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT D'ANNUITES**

**FCC BIAT- CREDIMMO 2**

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 2** », que le remboursement desdites parts en capital et intérêts, aux taux de **TMM\*+2,00%**, relatif à l'échéance du **15 novembre 2018**, sera effectué comme suit :

**Part S :**

Principal Unitaire :	80,398 DT	par part S
Intérêt Unitaire brut :	8,583 DT	par part S

---

**Total brut : 88,981 DT par part S**

\* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 7,27%.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	177,780	177,804		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	120,927	120,945		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	98,966	102,939	102,953		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	106,032	106,049		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	106,330	106,347		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	-	100,472	100,494		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
7 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,862	15,864		
8 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	115,942	115,957		
9 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,097	1,132	1,132		
10 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	104,678	104,693		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
11 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,632	1,633		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
12 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,995	42,999		
13 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	58,066	58,072		
14 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	126,703	126,728		
15 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	120,113	120,172		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
16 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	152,345	151,832		
17 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	563,829	563,056		
18 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	129,156	128,969		
19 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	134,903	134,925		
20 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	132,696	132,734		
21 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	110,888	111,184		
22 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	117,704	117,705		
23 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	172,676	171,812		
24 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	98,314	98,355		
25 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	108,555	108,461		
26 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	169,945	169,363		
27 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	148,676	148,268		
28 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	109,019	109,368		
29 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	119,127	119,160		
30 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	23,313	23,242		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2263,204	2261,402		
32 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	130,721	129,804		
33 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	163,303	163,231		
34 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	194,156	193,425		
35 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,666	18,543		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018 **	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	en dissolution	en dissolution		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,853	2,850		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,471	2,469		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,222	1,232		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,157	1,159		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,164	1,164		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,158	1,157		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	125,117	124,953		
44 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	126,861	126,621		
45 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1116,063	1113,761		
46 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,464	11,403		
47 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,811	10,738		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
48 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	108,692	108,708
49 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,092	102,819	102,829
50 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	105,070	105,086
51 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	103,126	103,141
52 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	104,661	104,679
53 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	107,299	107,333	107,357
54 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	105,125	105,141
55 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	101,808	101,820
56 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	103,541	103,568	103,578
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	104,289	104,713	104,729
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/18	3,827	103,490	103,438	103,452
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	107,344	107,360
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,057	105,142	105,155
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	103,993	103,841	103,851
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	103,312	103,326
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	104,210	104,451	104,463
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	102,910	103,149	103,165
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	104,162	104,174
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	105,352	105,512	105,528
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,018	103,189	103,204
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,033	103,063	103,077
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	105,331	105,712	105,724
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	102,562	102,574

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,646	10,647
72	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	103,846	103,578	103,589
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,269	103,925	103,942
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	104,984	105,094	105,107
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	28/05/18	0,405	10,445	10,445	10,446
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
76	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	-	100,265	100,338
SICAV MIXTES								
77	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	60,148	60,035
78	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
79	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	102,697	102,647
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	17,758	18,606	18,592
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	311,914	311,070
83	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	31/05/18	1,286	30,075	30,348	30,319
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2474,330	2459,490
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	77,119	77,193
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	57,572	57,581
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	117,971	117,991
88	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	103,933	103,981
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	10,796	10,797
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	11,474	11,468
91	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	14,782	14,780
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	14,149	14,132
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	16,301	16,242
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	14,015	13,990
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	159,152	158,946
96	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	148,343	148,200
97	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	9,002	8,964
98	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	124,157	124,542
99	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	87,316	89,069	88,377
100	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	90,784	91,578	90,681
101	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	96,888	99,073	99,368
102	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	110,608	110,751
103	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	96,351	96,487
104	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,302	10,280
105	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	101,328	101,351
106	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	164,159	163,977
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	102,772	111,369	112,142
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	111,455	111,323
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	122,346	121,766
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	206,263	206,844
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	187,935	187,536
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	163,890	163,723
113	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	23,279	23,645
114	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	148,343	146,794
115	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	112,659	128,142	130,292
116	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9260,148	9214,328
117	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	77,308	77,161
118	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1056,468	1052,258
119	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6042,553	6015,358
120	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5278,436	5242,676
121	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	101,335	93,012	93,852
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	-	-	5000,000
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	115,210	120,692	121,025
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 091,766	12 104,108	12 062,623

\* SICAV en liquidation anticipée

\*\* FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société « CITY CARS », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennachim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
46. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
47. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (2)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
72	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) initialement dénommée LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

# **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2018**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR**

**LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018**

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» arrêtés au 30/09/2018 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 30/09/2018, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de **253 759323,066 DT**, un actif net de **253 593127,531 DT** et une valeur liquidative de **120,181 DT**. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 30/09/2018, sur la base de notre examen limité.

### **Etendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

### **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**», ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» au 30/09/2018.

### **Paragraphe d'observation**

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons qu'au cours de la période s'étalant du 01/07/2018 au 30/09/2018, la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» n'a pas respecté de manière permanente l'article 29 du code des organismes de placement collectif en employant plus de 10% de son actif dans des certificats de dépôt émis par un même émetteur (BIAT).

Il convient de noter que ces certificats de dépôts émis par la BIAT et souscrits par «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**», bénéficient de la garantie d'une banque de la place à concurrence d'un montant maximum de 15 000 000 DT, et ce, à partir du 01/02/2017, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 29 octobre 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**AUDITING& CONSULTING WORLDWIDE**  
**Ahmed KHLIF**

**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**

**BILANS COMPARES**

	NOTE	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017	
		<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>	
<b>ACTIF</b>					
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>165 742 589,256</b>	<b>126 666 020,291</b>	<b>164 549 843,757</b>
<b>AC1-A</b>	OBLIGATIONS DE SOCIETES		44 143 384,480	28 381 287,504	37 962 314,115
<b>AC1-B</b>	EMPRUNTS D'ETAT		116 624 481,575	95 958 481,593	116 910 081,902
<b>AC1-C</b>	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		4 974 723,201	2 326 251,194	9 677 447,740
<b>AC2</b>	<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>88 016 733,810</b>	<b>105 644 382,633</b>	<b>68 097 855,158</b>
<b>AC2-A</b>	PLACEMENTS MONETAIRES	<b>AC2-A</b>	78 016 645,264	104 644 251,276	63 097 390,244
<b>AC2-B</b>	DISPONIBILITES	<b>AC2-B</b>	10 000 088,546	1 000 131,357	5 000 464,914
<b>AC3</b>	<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>		<b>0,000</b>	<b>680,546</b>	<b>178 456,677</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>253 759 323,066</b>	<b>232 311 083,470</b>	<b>232 826 155,592</b>
<b>PASSIF</b>					
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>104 037,007</b>	<b>95 266,465</b>	<b>98 755,630</b>
<b>PA2</b>	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>62 158,528</b>	<b>403 200,327</b>	<b>59 082,874</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>PA</b>	<b>166 195,535</b>	<b>498 466,792</b>	<b>157 838,504</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>253 593 127,531</b>	<b>231 812 616,678</b>	<b>232 668 317,088</b>
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>244 712 165,289</b>	<b>225 029 840,759</b>	<b>223 540 821,606</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES CAPITALISABLES RESULTAT</b>	<b>CP2</b>	<b>8 880 962,242</b>	<b>6 782 775,919</b>	<b>9 127 495,482</b>
<b>CP2-A</b>	CAPITALISABLE DE LA PERIODE REGUL. RESULTAT		8 936 583,006	6 370 357,728	8 831 995,481
<b>CP2-B</b>	CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-55 620,764	412 418,191	295 500,001
<b>ACTIF NET</b>			<b>253 593 127,531</b>	<b>231 812 616,678</b>	<b>232 668 317,088</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>253 759 323,066</b>	<b>232 311 083,470</b>	<b>232 826 155,592</b>

**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**  
**ETAT DE RESULTAT**  
**DE LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 30-09-2018**

		Période du					
<b>ETATS DE RESULTAT COMPARES</b>		<b>Note</b>	<b>01/07/2018</b>	<b>01/01/2018</b>	<b>01/07/2017</b>	<b>01/01/2017</b>	
		<b>au</b>	<b>au</b>	<b>au</b>	<b>au</b>	<b>au</b>	
		<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2017</b>	<b>30/09/2017</b>	<b>31/12/2017</b>	
		<b>Montants en Dinars</b>					
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>2 152 168,101</b>	<b>6 383 752,420</b>	<b>1 627 794,130</b>	<b>4 935 684,046</b>	<b>6 655 685,007</b>
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		689 606,506	1 846 726,490	408 249,724	1 021 621,126	1 474 238,374
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 462 561,595	4 340 546,570	1 219 544,406	3 677 105,940	4 944 489,653
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		0,000	196 479,360	0,000	236 956,980	236 956,980
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>1 448 747,642</b>	<b>3 728 157,015</b>	<b>1 162 141,476</b>	<b>2 782 088,648</b>	<b>4 014 084,158</b>
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		0,000	0,000	3 241,353	105 363,489	105 363,489
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		1 134 752,239	2 515 449,392	743 060,229	1 659 706,524	2 363 631,680
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		313 995,403	1 212 707,623	415 839,894	1 017 018,635	1 545 088,989
	<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>3 600 915,743</b>	<b>10 111 909,435</b>	<b>2 789 935,606</b>	<b>7 717 772,694</b>	<b>10 669 769,165</b>
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-321 571,174</b>	<b>-935 617,642</b>	<b>-290 477,456</b>	<b>-798 876,495</b>	<b>-1 098 919,312</b>
	<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>3 279 344,569</b>	<b>9 176 291,793</b>	<b>2 499 458,150</b>	<b>6 918 896,199</b>	<b>9 570 849,853</b>
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-82 709,023</b>	<b>-239 708,787</b>	<b>-187 997,561</b>	<b>-548 538,471</b>	<b>-738 854,372</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 196 635,546</b>	<b>8 936 583,006</b>	<b>2 311 460,589</b>	<b>6 370 357,728</b>	<b>8 831 995,481</b>
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-90 727,796</b>	<b>-55 620,764</b>	<b>-65 729,274</b>	<b>412 418,191</b>	<b>295 500,001</b>
	<b>SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE</b>		<b>3 105 907,750</b>	<b>8 880 962,242</b>	<b>2 245 731,315</b>	<b>6 782 775,919</b>	<b>9 127 495,482</b>
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		90 727,796	55 620,764	65 729,274	-412 418,191	-295 500,001
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		142 079,467	315 983,190	374 040,228	377 669,606	476 569,859
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		26 152,560	18 452,388	-248 226,169	-305 243,204	-266 728,119
	<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>3 364 867,573</b>	<b>9 271 018,584</b>	<b>2 437 274,648</b>	<b>6 442 784,130</b>	<b>9 041 837,221</b>

**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**DE LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 30-09-2018**

	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/07/2018	01/01/2018	01/07/2017	01/01/2017	01/01/2017
	au	au	au	au	au
	30/09/2018	30/09/2018	30/09/2017	30/09/2017	31/12/2017
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
<b>AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL</b>	<b>3 364 867,573</b>	<b>9 271 018,584</b>	<b>2 437 274,648</b>	<b>6 442 784,130</b>	<b>9 041 837,221</b>
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	3 196 635,546	8 936 583,006	2 311 460,589	6 370 357,728	8 831 995,481
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	142 079,467	315 983,190	374 040,228	377 669,606	476 569,859
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	26 152,560	18 452,388	-248 226,169	-305 243,204	-266 728,119
<b>AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-2 266 334,258</b>	<b>11 653 791,859</b>	<b>-3 424 844,794</b>	<b>47 542 494,357</b>	<b>45 799 141,676</b>
<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>69 307 060,056</b>	<b>237 732 239,745</b>	<b>48 808 512,168</b>	<b>186 375 098,917</b>	<b>270 642 220,231</b>
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	58 079 900,000	201 886 400,000	42 826 000,000	165 338 200,000	238 560 500,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	-295 462,398	-1 102 297,174	-309 695,995	-1 177 619,096	-1 666 067,985
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	9 547 839,146	33 188 398,633	5 094 515,409	19 668 379,205	28 378 791,937
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	1 974 783,308	3 759 738,286	1 197 692,754	2 546 138,808	5 368 996,279
<b>RACHATS</b>	<b>-71 573 394,314</b>	<b>-226 078 447,886</b>	<b>-52 233 356,962</b>	<b>-138 832 604,560</b>	<b>-224 843 078,555</b>
AN3-E CAPITAL (RACHATS)	-59 955 200,000	-191 777 800,000	-45 848 500,000	-122 955 700,000	-197 637 700,000
AN3-F REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	303 439,228	1 041 342,359	332 632,449	883 437,941	1 378 796,017
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-9 856 122,438	-31 526 631,195	-5 454 067,383	-14 626 621,884	-23 510 678,294
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS @	-2 065 511,104	-3 815 359,050	-1 263 422,028	-2 133 720,617	-5 073 496,278
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 098 533,315</b>	<b>20 924 810,443</b>	<b>-987 570,146</b>	<b>53 985 278,487</b>	<b>54 840 978,897</b>
<b>AN4 ACTIF NET</b>					
AN4-A DEBUT DE LA PERIODE	252 494 594,216	232 668 317,088	232 800 186,824	177 827 338,191	177 827 338,191
AN4-B FIN DE LA PERIODE	253 593 127,531	253 593 127,531	231 812 616,678	231 812 616,678	232 668 317,088
<b>AN5 NOMBRE D' ACTIONS</b>					
AN5-A DEBUT DE LA PERIODE	2 128 841	2 009 002	2 053 824	1 599 774	1 599 774
AN5-B FIN DE LA PERIODE	2 110 088	2 110 088	2 023 599	2 023 599	2 009 002
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>					
A- DEBUT DE LA PERIODE	118,606	115,812	113,349	111,157	111,157
B- FIN DE LA PERIODE	120,181	120,181	114,554	114,554	115,812
<b>AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>5,27%</b>	<b>5,04%</b>	<b>4,22%</b>	<b>4,09%</b>	<b>4,19%</b>

---

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2018 AU 30/09/2018

---

### 1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 30/09/2018 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2-2 Evaluation des placements :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2018 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30/09/2018. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

### **2-3 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :**

### **AC1- Note sur le portefeuille titres :**

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% de l'Actif net
<b>AC1- A Obligations de sociétés</b>		<b>42 799 893,400</b>	<b>44 143 384,480</b>	<b>17,41%</b>
ATB 2007/1(25 ANS)	3 000	168 000,000	171 808,800	0,07%
ATB SUB 2017 A	50 000	5 000 000,000	5 176 800,000	2,04%
ATL SUB 2017	20 000	2 000 000,000	2 121 200,000	0,84%
ATL 2013/1	1 550	60 493,400	61 990,080	0,02%
ATL 2015/1	10 000	800 000,000	811 008,000	0,32%
ATL 2015/2 A	10 000	600 000,000	621 504,000	0,25%
ATL 2015/2 C	10 000	1 000 000,000	1 037 032,000	0,41%
ATL 2016/1	10 000	1 000 000,000	1 016 304,000	0,40%
ATL 2017/1 A	5 000	400 000,000	413 240,000	0,16%
ATL 2018/1 B	10 000	1 000 000,000	1 013 688,000	0,40%
ATTIJARI BANK SUB 2017 A	30 000	2 400 000,000	2 447 880,000	0,97%
ATTIJARI BANK SUB 2015 B	10 000	1 000 000,000	1 055 232,000	0,42%
ATTIJARI LEASE 2015/2 A	20 000	1 200 000,000	1 256 704,000	0,50%
ATTIJARI LEASE 2018/1 B	20 000	2 000 000,000	2 039 376,000	0,80%
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10 000	797 600,000	819 760,000	0,32%
ATTIJARI LEASING 2016-1/B	10 000	1 000 000,000	1 011 720,000	0,40%
ATTIJARI LEASING 2016/2	10 000	800 000,000	828 440,000	0,33%
BH SUB 2016/1	10 000	1 000 000,000	1 024 328,000	0,40%
BH SUB 2018/1 A	20 000	2 000 000,000	2 057 632,000	0,81%
BNA SUB 2017/1	5 000	400 000,000	408 304,000	0,16%
BNA SUB 2018/1 A	20 000	2 000 000,000	2 018 272,000	0,80%
BTE 2016/A	5 000	400 000,000	416 156,000	0,17%
CHO 2009 / BIAT	3 000	75 000,000	78 645,600	0,03%
CIL 2015/2	10 000	600 000,000	633 800,000	0,25%
CIL 2016/2	20 000	1 600 000,000	1 659 968,000	0,65%
CIL 2017/1	30 000	2 400 000,000	2 438 376,000	0,96%
MEUBLATEX 2015	9 000	900 000,000	914 400,000	0,36%
MODERN LEASING SUB 2018/1	20 000	2 000 000,000	2 056 144,000	0,81%
TL 2015/2	20 000	2 000 000,000	2 071 680,000	0,82%
TL 2017/2 B	50 000	5 000 000,000	5 211 160,000	2,05%
TUNISIE FACTORING 2014/1	10 000	398 800,000	416 056,000	0,16%
UIB SUB 2016/A	10 000	800 000,000	834 776,000	0,33%
<b>AC1-B Emprunts d'Etat</b>		<b>112 616 383,856</b>	<b>116 624 481,575</b>	<b>45,99%</b>
<b>Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>112 590 844,613</b>	<b>116 598 597,394</b>	<b>45,98%</b>
BTA 5.5%-03/2019 (10 ANS)	667	694 423,400	710 745,712	0,28%
BTA 5.50% 02/2020	5 812	5 666 586,000	5 828 430,296	2,30%
BTA 5.50% 10/2018	2 098	2 054 991,000	2 144 520,994	0,84%
BTA 5.50% 10/2020	3 500	3 364 150,000	3 511 821,233	1,38%

BTA 5.50%-03/2019 (10 ANS)	3 004	3 101 494,213	3 175 005,795	1,25%
BTA 5.75% JANVIER 2021	9 100	8 878 040,000	9 175 073,973	3,62%
BTA 6% AVRIL 2024	4 000	3 859 200,000	3 950 728,767	1,56%
BTA 6% JANVIER 2024	11 500	11 040 000,000	11 436 230,137	4,51%
BTA 6% JUIN 2021	3 998	3 918 460,000	3 975 768,316	1,57%
BTA 6% JUIN 2023	5 100	4 865 400,000	4 935 821,917	1,95%
BTA 6% OCTOBRE 2023	7 500	6 974 500,000	7 323 650,686	2,89%
BTA 6,3%MARS 2026	9 200	8 537 370,000	8 795 252,300	3,47%
BTA 6,3% OCTOBRE 2026	5 500	5 315 750,000	5 581 558,219	2,20%
BTA 6.6% MARS 2027	7 600	7 131 170,000	7 335 657,890	2,89%
BTA 6.7% AVRIL 2028	13 480	12 837 920,000	13 176 419,420	5,20%
BTA 6.90%-05/2022 (15 ANS)	23 800	24 351 390,000	24 873 294,657	9,81%
<b>Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA</b>			<b>668 617,082</b>	<b>0,26%</b>
<b>Emprunt National</b>		<b>25 539,243</b>	<b>25 884,181</b>	<b>0,01%</b>
EN 2014 CAT. A /5	10 266	25 539,243	25 884,181	0,01%
<b>AC1-C Autres Valeurs (Titres OPCVM)</b>		<b>4 960 950,581</b>	<b>4 974 723,201</b>	<b>1,96%</b>
SICAV TRESOR	49119	4 960 950,581	4 974 723,201	1,96%
<b>Total du portefeuille titres</b>		<b>160 377 227,837</b>	<b>165 742 589,256</b>	<b>65,36%</b>

Les BTA en portefeuille, au 30/09/2018, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 02/01/2014, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Le montant de cet étalement, s'élevant au 30/09/2018 à **668 617,082 Dinars**, constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

#### **PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent **2 152 168,101 Dinars** du 01/07/2018 au 30/09/2018 contre **1 627 794,130 Dinars** du 01/07/2017 au 30/09/2017 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Du 01/01/2018 Au 30/09/2018	Du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Revenus des Obligations de sociétés	689 606,506	1 846 726,490	408 249,724	1 021 621,126	1 474 238,374
Revenus des Emprunts d'Etat	1 462 561,595	4 340 546,570	1 219 544,406	3 677 105,940	4 944 489,653
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	0,000	196 479,360	0,000	236 956,980	236 956,980
<b>Total</b>	<b>2 152 168,101</b>	<b>6 383 752,420</b>	<b>1 627 794,130</b>	<b>4 935 684,046</b>	<b>6 655 685,007</b>

#### **AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :**

##### **AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2018 à **78 016 645,264 Dinars**, contre **104 644 251,276 Dinars** au 30/09/2017 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2018	Montant au 30/09/2017	Montant au 31/12/2017
Certificats de Dépôt	56 797 649,975	68 958 946,179	22 319 115,614
Autres placements (Dépôt à terme)	21 218 995,289	35 685 305,097	40 778 274,630
<b>Total</b>	<b>78 016 645,264</b>	<b>104 644 251,276</b>	<b>63 097 390,244</b>

**AC2-A-1 Certificats de dépôts :**

Désignation	Taux	Emetteur	Garant (*)	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% de l'Actif Net
<b>Certificats de dépôts à moins d'un an</b>					<b>56 677 628,743</b>	<b>56 797 649,975</b>	<b>22,40%</b>
CDP 10J-01/10/2018	7,75%	BIAT		4	1 996 562,955	2 000 000,001	0,79%
CDP 10J-02/10/2018	7,75%	BIAT		1	499 140,739	499 913,908	0,20%
CDP 10J-03/10/2018	7,75%	BIAT		19	9 483 674,035	9 496 729,186	3,74%
CDP 10J-04/10/2018	7,75%	BIAT	Attijari Bank	14	6 987 970,342	6 996 385,668	2,76%
CDP 10J-05/10/2018	7,75%	BIAT		6	2 994 844,432	2 997 935,111	1,18%
CDP 10J-06/10/2018	7,75%	BIAT	Attijari Bank	16	7 986 251,819	7 993 118,518	3,15%
CDP 10J-07/10/2018	7,75%	BIAT		12	5 989 688,864	5 993 807,998	2,36%
CDP 10J-08/10/2018	7,75%	BIAT		8	3 993 125,909	3 995 185,033	1,58%
CDP CIL 91J-15/10/2018	10,45%	CIL		4	1 958 823,251	1 993 524,095	0,79%
CDP CIL 61J-05/11/2018	10,27%	CIL		4	1 972 633,126	1 984 182,380	0,78%
CDP TL 60J-12/11/2018	10,42%	TL		10	4 931 719,144	4 951 957,371	1,95%
CDP TL 60J-26/11/2018	10,48%	TL		10	4 931 332,722	4 935 837,109	1,95%
CDP CIL 60J-27/11/2018	10,48%	CIL		4	1 972 533,089	1 973 884,018	0,78%
CDP CIL 90J-04/12/2018	10,61%	CIL		2	979 328,316	985 189,579	0,39%

Les certificats de dépôt émis par la Banque Internationale Arabe de Tunisie (la BIAT) et souscrits par SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ont fait l'objet, à partir du 01/02/2017, d'une garantie à première demande auprès d'Attijari Bank et ce, à concurrence d'un montant maximum de quinze millions de dinars (15 MDT).

**AC2-A-2 Dépôt à Terme :**

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% de l'Actif Net
<b>Dépôt à Terme</b>		<b>BIAT</b>		<b>21 000 000,000</b>	<b>21 218 995,289</b>	<b>8,37%</b>
DAT 94J-01/10/2018	7,39%	BIAT	1	500 000,000	507 612,712	0,20%
DAT 92J-02/10/2018	7,72%	BIAT	1	1 500 000,000	1 523 096,548	0,60%
DAT 92J-04/10/2018	7,72%	BIAT	1	2 000 000,000	2 030 118,575	0,80%
DAT 92J-05/10/2018	7,72%	BIAT	1	2 500 000,000	2 537 225,206	1,00%
DAT 92J-16/10/2018	7,72%	BIAT	1	1 000 000,000	1 013 028,822	0,40%
DAT 92J-18/10/2018	7,72%	BIAT	1	1 500 000,000	1 519 035,617	0,60%
DAT 92J-19/10/2018	7,72%	BIAT	1	3 000 000,000	3 037 563,617	1,20%
DAT 92J-26/10/2018	7,72%	BIAT	1	4 000 000,000	4 045 347,069	1,60%
DAT 91J-24/12/2018	8,25%	BIAT	1	3 000 000,000	3 003 797,260	1,18%
DAT 91J-25/12/2018	8,25%	BIAT	1	2 000 000,000	2 002 169,863	0,79%

**AC2-B Disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2018 à **10 000 088,546 Dinars** représentant les avoirs en banque.

**PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **1 448 747,642 Dinars** du 01/07/2018 au 30/09/2018 contre **1 162 141,476 Dinars** du 01/07/2017 au 30/09/2017 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Du 01/01/2018 Au 30/09/2018	Du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Revenus des Bons du Trésor à CT	0,000	0,000	3 241,353	105 363,489	105 363,489
Revenus des Certificats de Dépôt	1 134 752,239	2 515 449,392	743 060,229	1 659 706,524	2 363 631,680
Revenus des autres placements (DAT)	313 995,403	1 212 707,623	415 839,894	1 017 018,635	1 545 088,989
<b>Total</b>	<b>1 448 747,642</b>	<b>3 728 157,015</b>	<b>1 162 141,476</b>	<b>2 782 088,648</b>	<b>4 014 084,158</b>

**PA Note sur le Passif :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2018 à **166 195,535 Dinars** contre **498 466,792 Dinars** au 30/09/2017 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 30/09/2018	Montant au 30/09/2017	Montant au 31/12/2017
PA 1	Opérateurs créditeurs	104 037,007	95 266,465	98 755,630
PA 2	Autres créditeurs divers	62 158,528	403 200,327	59 082,874
<b>Total</b>		<b>166 195,535</b>	<b>498 466,792</b>	<b>157 838,504</b>

**PA 1 :** Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30/09/2018 à **104 037,007 Dinars** contre **95 266,465 Dinars** au 30/09/2017 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 30/09/2018	Montant au 30/09/2017	Montant au 31/12/2017
Gestionnaire	41 614,803	38 106,585	39 502,252
Dépositaire	20 807,401	19 053,296	19 751,126
Distributeurs	41 614,803	38 106,584	39 502,252
<b>Total</b>	<b>104 037,007</b>	<b>95 266,465</b>	<b>98 755,630</b>

**PA2 :** Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30/09/2018 à **62 158,526 Dinars** contre **403 200,327 Dinars** au 30/09/2017 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30/09/2018	Montant au 30/09/2017	Montant au 31/12/2017
Etat, impôts et taxes	19 361,522	17 007,594	16 964,403
Contribution Conjoncturelle à payer	0,000	346 005,660	0,000
Redevance CMF	20 807,197	19 052,978	19 750,824
Rémunération CAC	6 568,729	5 481,655	5 486,707
Jetons de présence	4 487,282	4 487,412	5 999,708
Provision pour charges diverses	10 933,796	11 165,028	10 881,232
<b>Total</b>	<b>62 158,526</b>	<b>403 200,327</b>	<b>59 082,874</b>

### **CH1- Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/07/2018 au 30/09/2018 à **321 571,174 Dinars** contre **290 477,456 Dinars** du 01/07/2017 au 30/09/2017 et se détaillent comme suit :

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>Du 01/07/2018 Au 30/09/2018</b>	<b>Du 01/01/2018 Au 30/09/2018</b>	<b>Du 01/07/2017 Au 30/09/2017</b>	<b>Du 01/01/2017 Au 30/09/2017</b>	<b>Du 01/01/2017 Au31/12/2017</b>
Rémunération du gestionnaire	128 628,469	374 247,052	116 190,982	319 550,596	439 567,723
Rémunération du dépositaire	64 314,236	187 123,538	58 095,492	159 775,303	219 783,866
Rémunération des distributeurs	128 628,469	374 247,052	116 190,982	319 550,596	439 567,723
<b>Total</b>	<b>321 571,174</b>	<b>935 617,642</b>	<b>290 477,456</b>	<b>798 876,495</b>	<b>1 098 919,312</b>

### **CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/07/2018 au 30/09/2018 à **82 709,023 Dinars** contre **187 997,561 Dinars** du 01/07/2017 au 30/09/2017 et se détaillent comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>Du 01/07/2018 Au 30/09/2018</b>	<b>Du 01/01/2018 Au 30/09/2018</b>	<b>Du 01/07/2017 Au 30/09/2017</b>	<b>Du 01/01/2017 Au 30/09/2017</b>	<b>Du 01/01/2017 Au31/12/2017</b>
Redevance CMF	64 313,602	187 121,713	58 094,530	159 772,500	219 780,109
Contribution Conjoncturelle à payer	0,000	0,000	116 602,640	346 005,660	462 608,408
Impôts et Taxes	8 914,220	25 181,534	6 974,839	19 175,953	26 555,945
Rémunération CAC	6 197,396	17 920,822	4 485,552	15 563,158	20 048,710
Jetons de Présence	1 512,296	4 487,574	1 512,296	4 487,574	5 999,870
Diverses charges d'exploitation	1 771,509	4 997,144	327,704	3 533,626	3 861,330
<b>Total</b>	<b>82 709,023</b>	<b>239 708,787</b>	<b>187 997,561</b>	<b>548 538,471</b>	<b>738 854,372</b>

### **CP1- Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 30/09/2018 se détaillent comme suit :

#### **Capital au 01/01/2018 (en nominal)**

- Montant.....: 200 900 200,000 Dinars
- Nombre de titres .....: 2 009 002
- Nombre d'actionnaires.....: 2 145

#### **Souscriptions réalisées (en nominal)**

- Montant.....: 201 886 400,000 Dinars
- Nombre de titres émis.....: 2 018 864

#### **Rachats effectués (en nominal)**

- Montant.....: 191 777 800,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés.....: 1 917 778

**Capital au 30/09/2018** : **244 712 165,289 Dinars**

- Montant en nominal..... : 211 008 800,000 Dinars
- Sommes non capitalisables **(1)**..... - 984 677,920 Dinars
- Sommes capitalisées **(2)**..... : 34 688 043,209 Dinars
- Nombre de titres.....: 2 110 088
- Nombre d'actionnaires..... : 2 656.

**(1)** Les sommes non capitalisables s'élèvent au 30/09/2018 à **-984 677,920 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/09/2018
<b>Sommes non capitalisables des exercices antérieurs</b>	<b>-1 258 158,683</b>
<b>1- Résultat non capitalisables de la période</b>	<b>334 435,578</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	315 983,190
+/- values réalisées sur cession de titres	18 452,388
<b>2- Régularisation des sommes non capitalisables</b>	<b>-60 954,815</b>
Aux émissions	-1 102 297,174
Aux rachats	1 041 342,359
<b>Total sommes non capitalisables</b>	<b>-984 677,920</b>

**(2)** Les sommes capitalisées s'élèvent au 30/09/2018 à **34 688 043,209 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/09/2018
<b>Sommes capitalisées des exercices antérieurs</b>	<b>23 898 780,289</b>
<b>Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)</b>	<b>9 127 495,482</b>
<b>Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs</b>	<b>1661767,438</b>
Aux émissions	33 188 398,633
Aux rachats	-31 526 631,195
<b>Total des sommes capitalisées</b>	<b>34 688 043,209</b>

**(\*)** : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2017 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 12/04/2018 statuant sur les états financiers de l'exercice 2017 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2017	8 831 995,481
Régularisation du résultat capitalisable	295 500,001
Sommes capitalisées Exercice 2017	<b>9 127 495,482</b>

**CP2- Note sur les sommes capitalisables :**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 30/09/2018 se détaille ainsi :

<b>Rubriques</b>	<b>Montant au 30/09/2018</b>
Résultat capitalisable de la période	8936583,006
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-55620,764
<b>Sommes capitalisables</b>	<b>8880962,242</b>

**4. AUTRES INFORMATIONS :****4-1 Données par action :**

<b>Rubriques</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2017</b>
Revenus des placements	4,792	3,814
Charges de gestion des placements	-0,443	-0,395
<b>Revenu net des placements</b>	<b>4,349</b>	<b>3,419</b>
Autres charges d'exploitation	-0,114	-0,271
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4,235</b>	<b>3,148</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,026	0,204
<b>Sommes capitalisables de la période</b>	<b>4,209</b>	<b>3,352</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,026	-0,204
Variation des +/- values potentielles/titres	0,150	0,187
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	0,009	-0,151
<b>Résultat net de la période</b>	<b>4,394</b>	<b>3,184</b>

**4-2 Ratio de gestion des placements**

<b>Rubriques</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2017</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,374%	0,374%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,096%	0,257%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen :	3,572%	2,982%
<b>Actif Net Moyen (En DT)</b>	<b><u>250180336,851</u></b>	<b><u>213 614 645,011</u></b>

### **4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

#### ***4-3-1 Rémunération du gestionnaire***

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,20 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,2% TTC l'an.

#### ***4-3-2 Rémunération du dépositaire***

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de supprimer, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le seuil minimum de 5 000 dinars TTC et le seuil maximum de 20.000 dinars TTC qui étaient initialement appliqués.

#### ***4-3-3 Rémunération des distributeurs***

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,15% à 0,2% TTC l'an.

#### **4-4 Mode d'affectation des résultats :**

Les sommes capitalisables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

#### **4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :**

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## **ARABIA SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2018**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Etats Financiers Trimestriels au 30 septembre 2018**

En application de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné la composition des actifs d'« Arabia SICAV », tels que reflétés par ses états financiers pour le trimestre clos le 30 septembre 2018, ci-joints.

Cet examen limité, effectué selon les normes admises en de telles circonstances par la profession, ne requiert pas la mise en œuvre de toutes les diligences qu'implique une mission de certification d'états financiers définitifs ; en conséquence, nous n'exprimons pas, sur la base de cet examen limité, d'opinion d'audit sur les états financiers trimestriels, ci-joints.

Les états financiers pour le trimestre clos le 30 septembre 2018, sont établis sous la responsabilité du gestionnaire et dégagent au bilan des actifs nets d'un montant, de 5 955 396 dinars incluant des sommes distribuables arrêtées à cette date à 81 396 dinars et tels que certifiés par votre dépositaire.

Compte tenu de ce qui a été souligné ci-dessus nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints ne reflètent pas, conformément aux normes et principes comptables généralement admis, la composition et la situation réelle des actifs nets d'« Arabia Sicav » au 30 septembre 2018.

Aussi, devons-nous remarquer qu'au 30 septembre 2018 les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 19.36% des actifs.

Tunis, le 30 octobre 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Samia BELHADJ**

**BILAN**  
**ARRET AU 30/09/2018**  
(Exprimé en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>4 707 654</b>	<b>4 256 518</b>	<b>4 472 928</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 376 201	4 225 349	4 441 299
b- Obligations et valeurs assimilées	331 453	31 169	31 629
c- Autres valeurs	-	-	-
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>1 163 648</b>	<b>1 242 647</b>	<b>1 253 676</b>
a- Placements monétaires	-	494 151	-
b- Disponibilités	1 163 648	748 495	1 253 676
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	<b>137 535</b>	<b>-</b>	<b>59 785</b>
<b>AC4- Autres actifs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 008 837</b>	<b>5 499 165</b>	<b>5 786 389</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	9 953	9 242	10 864
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	43 487	49 024	106 986
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>53 440</b>	<b>58 266</b>	<b>117 851</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1- Capital</b>	<b>5 873 908</b>	<b>5 372 231</b>	<b>5 613 774</b>
<b>CP2- Sommes distribuables</b>	<b>81 489</b>	<b>68 668</b>	<b>54 765</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	93	68	68
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	81 396	68 600	54 696
<b>ACTIF NET</b>	<b>5 955 396</b>	<b>5 440 899</b>	<b>5 668 538</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>	<b>6 008 837</b>	<b>5 499 165</b>	<b>5 786 389</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**ARRET AU 30/09/2018**  
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/07/2018</u>	<u>Du 01/01/2018</u>	<u>Du01/07/2017</u>	<u>Du01/01/2017</u>	<u>Du01/01/2017</u>
	<u>Au 30/09/2018</u>	<u>Au30/09/2018</u>	<u>Au30/09/2017</u>	<u>Au30/09/2017</u>	<u>Au 31/12/2017</u>
<b>PR 1- Revenus de portefeuille-titres</b>	<b>85 310</b>	<b>126 148</b>	<b>56 295</b>	<b>111 326</b>	<b>111 786</b>
a- Dividendes	79 743	111 719	55 835	109 898	109 898
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 568	14 430	460	1 429	1 888
c- Revenus des autres valeurs	-	-	-	-	-
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>16 472</b>	<b>36 098</b>	<b>11 278</b>	<b>30 569</b>	<b>42 696</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>101 782</b>	<b>162 247</b>	<b>67 573</b>	<b>141 895</b>	<b>154 482</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	<b>19 985</b>	<b>57 412</b>	<b>17 874</b>	<b>52 083</b>	<b>69 577</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>81 797</b>	<b>104 835</b>	<b>49 699</b>	<b>89 812</b>	<b>84 904</b>
<b>PR 3- Autres produits</b>	<b>3 721</b>	<b>8 397</b>	<b>4 217</b>	<b>9 477</b>	<b>10 302</b>
<b>CH 2- Autres charges</b>	<b>10 236</b>	<b>31 838</b>	<b>11 024</b>	<b>30 550</b>	<b>40 370</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>75 281</b>	<b>81 393</b>	<b>42 893</b>	<b>68 740</b>	<b>54 837</b>
<b>PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>-140</b>	<b>-140</b>	<b>-140</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>	<b>75 281</b>	<b>81 396</b>	<b>42 752</b>	<b>68 600</b>	<b>54 696</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>	<b>-</b>	<b>-2</b>	<b>140</b>	<b>140</b>	<b>140</b>
<b>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</b>	<b>-275 924</b>	<b>11 937</b>	<b>-126 503</b>	<b>-119 369</b>	<b>255 616</b>
<b>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres</b>	<b>-18 454</b>	<b>265 131</b>	<b>70 049</b>	<b>98 661</b>	<b>-31 363</b>
<b>Frais de négociation de titres</b>	<b>-3 823</b>	<b>-10 272</b>	<b>-880</b>	<b>-7 143</b>	<b>-10 561</b>
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>-222 919</b>	<b>348 189</b>	<b>-14 442</b>	<b>40 889</b>	<b>268 528</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**ARRETE AU 30/09/2018**

	<u>Du</u> <u>01/07/2018</u> <u>Au</u> <u>30/09/2018</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2018</u> <u>Au</u> <u>30/09/2018</u>	<u>Du</u> <u>01/07/2017</u> <u>Au</u> <u>30/09/2017</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2017</u> <u>Au</u> <u>30/09/2017</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2017</u> <u>Au</u> <u>31/12/2017</u>
<b><u>AN 1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>					
<b>a-</b> Résultat d 'Exploitation	75 281	81 393	42 893	68 740	54 837
<b>b-</b> Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-275 924	11 937	-126 503	-119 369	255 616
<b>c-</b> Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-18 454	265 131	70 049	98 661	-31 363
<b>d-</b> Frais de négociation de titres	-3 823	-10 272	-880	-7 143	-10 561
<b><u>AN 2- DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>		-54 607		-64 092	-64 092
<b><u>AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>					
<b>a- Souscriptions</b>					
_ Capital		60			
_ Régularisation des sommes non distribuables		35			
_ Régularisation des sommes distribuables		3			
_ Droits d'entrée		1			
<b>b- Rachats</b>					
_ Capital		-6 649	-11 583	-11 583	-11 583
_ Régularisation des sommes non distribuables		-107	-24	-24	-24
_ Régularisation des sommes distribuables		-65	-141	-141	-141
_ Droit de sortie					
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-222 919</b>	<b>286 858</b>	<b>-26 189</b>	<b>-34 951</b>	<b>192 689</b>
<b><u>AN 4- ACTIF NET</u></b>					
<b>a-</b> en début de période	6 178 316	5 668 538	5 467 087	5 475 849	5 475 849
<b>b-</b> en fin de période	5 955 396	5 955 396	5 440 899	5 440 899	5 668 538
<b><u>AN 5- NOMBRE D' ACTIONS</u></b>					
<b>a-</b> en début de période	93 666	93 776	93 977	93 977	93 977
<b>b-</b> en fin de période	93 666	93 666	93 776	93 776	93 776
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>63,581</b>	<b>63,581</b>	<b>58,020</b>	<b>58,020</b>	<b>60,448</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</b>	<b>-3,61%</b>	<b>6,15%</b>	<b>-0,27%</b>	<b>0,75%</b>	<b>4,91%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETEES AU 30/09/2018

### 1 REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30-09-2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2 PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 2-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/09/2018, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 30/09/2018

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

#### 2-3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Conformément aux normes Comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- au cout amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est approprié.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires , ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 30 septembre 2018 au coût amorti.

#### **2-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **2-5 CESSION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### AC1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2018 à 4 707 654DT contre 4 256 518DT au 30/09/2017, et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	Nombre/Titre	Coût d'acquisition	Val au 30/09/2018	% ACTIF	% Capital
<b>ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES</b>		<b>4 592 448,697</b>	<b>4 376 201,353</b>	<b>72,83%</b>	
<b><u>Actions et droits rattachés</u></b>	<b><u>647 185</u></b>	<b><u>4 342 448,697</u></b>	<b><u>4 104 759,603</u></b>	<b><u>68,31%</u></b>	
ARTES	9 149	67 894,732	57 638,700	0,96%	0,02%
BH	1 201	26 184,888	20 635,582	0,34%	0,00%
BIAT	2 300	224 689,268	346 676,700	5,77%	0,01%
CEREALIS	55 000	227 350,970	246 620,000	4,10%	1,12%
CIMENT DE BIZERTE	137 218	783 295,307	308 740,500	5,14%	0,31%
LANDOR	13 775	122 907,170	138 590,275	2,31%	0,28%
MONOPRIX	40 000	548 956,463	351 600,000	5,85%	0,20%
OTH	26 143	190 511,774	432 169,933	7,19%	0,05%
SAH	37 000	367 427,016	453 324,000	7,54%	0,07%
MEUBLE INTERIEUR	43 870	207 385,547	153 369,520	2,55%	0,95%
SANIMED	101 541	463 121,356	267 052,830	4,44%	0,82%
SFBT	19 445	375 164,113	453 165,725	7,54%	0,01%
SOTEMAIL	59 845	144 160,708	98 744,250	1,64%	0,23%
SOTUVER	15 000	73 319,117	124 335,000	2,07%	0,06%
TELNET	10 000	57 475,500	90 070,000	1,50%	0,09%
TPR	60 000	204 756,958	297 000,000	4,94%	0,12%
TVAL	5 302	164 362,000	180 268,000	3,00%	0,27%
UNIMED	10 396	93 485,810	84 758,588	1,41%	0,03%
<b><u>Titre OPCVM</u></b>	<b><u>250</u></b>	<b><u>250 000,000</u></b>	<b><u>271 441,750</u></b>	<b><u>4,52%</u></b>	
FCP MOUASSASSET	250	250 000,000	271 441,750	4,52%	0,63%
<b>OBLIGATIONS DE SOCIETES</b>	<b>3 500</b>	<b>320 000,000</b>	<b>331 452,669</b>	<b>5,52%</b>	
ATB SUB 2017	3 000	300 000,000	310 673,096	5,17%	0,60%
ATL 2014/3	500	20 000,000	20 779,573	0,35%	0,13%
<b>TOTAL</b>		<b>4 912 448,697</b>	<b>4 707 654,022</b>	<b>78,35%</b>	

**AC2 Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2018 à 1 163 648DT contre 1 242 647 DT au 30-09-2017, et se détaille ainsi :

	<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
Certificats de dépôts ATB 6,29% 90j		494 151	
Disponibilités	1 163 648	748495	1 253 676
<b>TOTAL</b>	<b>1 163 648</b>	<b>1 242 647</b>	<b>1 253 676</b>

**AC3 Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
Vente Actions	137 535	-	59 785
Créance CDS Billets de trésorerie	200 833	229 167	226 667
Provision /créance CDS	-200 833	-229 167	-226 667
<b>TOTAL</b>	<b>137 535</b>	<b>-</b>	<b>59 785</b>

**PA1 Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
rémunération à payer au gestionnaire	5 514	4 829	4 964
rémunération à payer au dépositaire	4 439	4 413	5 900
<b>TOTAL</b>	<b>9 953</b>	<b>9 242</b>	<b>10 864</b>

**PA2 Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève à 43 487DT au 30-09-2018 contre 49 024 DT au 30-09-2017 et se détaille ainsi :

	<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
Achat Actions	-	-	61 935
Frais transactions	3 633	7 152	-
redevance CMF	463	409	421
Honoraires Commissaires aux comptes	10 647	10 647	14 235
Frais publications	292	495	597
Jetons de présence	10 611	9 346	12 497
Retenue à la source	1 994	1 524	1 460
TCL	155	162	150
Contribution conjoncturelle	-	3 597	
Dividendes à payer	14 556	14 556	14 556
Divers	1 136	1 136	1 136
<b>TOTAL</b>	<b>43 487</b>	<b>49 024</b>	<b>106 986</b>

**CP1 | le capital**

Les mouvements sur le capital au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

<b><u>Capital au 30/06/2018</u></b>	
Montant	6 172 108
Nombre de titres	93 666
Nombre d'actionnaires	22

<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires nouveaux	0

<b><u>Rachats effectués</u></b>	
Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

<b><u>Autres effets s/capital</u></b>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-18 454
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	- 275 924
Frais de négociation de titre	-3 823
Droit d'entrée	0

<b><u>Capital au 30/09/2018</u></b>	
Montant	5 873 908
Nombre de titres	93 666
Nombre d'actionnaires	22

**CP2 | Sommes distribuables**

	<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
Sommes distribuables de l'exercice en cours	81 396	68 600	54 696
Sommes distribuables des exercices antérieurs	93	68	68
<b>Sommes distribuables</b>	<b>81 489</b>	<b>68 668</b>	<b>54 765</b>

**PR1 | Revenus du portefeuille-titres**

Du 01-01-2018 au 30-09-2018, les revenus du portefeuille -titres s'élèvent à 126 148 DT contre 111 326 DT du 01-01-2017 au 30-09-2017

	<b>Du 01/07/2018 Au 30/09/2018</b>	<b>Du 01/01/2018 Au 30/09/2018</b>	<b>Du 01/07/2017 Au 30/09/2017</b>	<b>Du 01/01/2017 Au 30/09/2017</b>	<b>Du 01/01/2017 Au 31/12/2017</b>
Revenus des Actions	79 743	111 719	55 835	109 898	109 898
Revenus des obligations	5 568	14 430	460	1 429	1 888
<b>TOTAL</b>	<b>85 310</b>	<b>126 148</b>	<b>56 295</b>	<b>111 326</b>	<b>111 786</b>

**PR2 Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 36 098DT du 01-01-2018 au 30-09-2018 et se détaillent comme suit :

	Du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Du 01/01/2018 Au 30/09/2018	Du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Revenu des Certificats de dépôts	-	-	5 993	16 413	22 261
Intérêts sur comptes de dépôts	16 472	36 098	5 285	14 156	20 434
<b>TOTAL</b>	<b>16 472</b>	<b>36 098</b>	<b>11 278</b>	<b>30 569</b>	<b>42 696</b>

**PR3 AUTRES PRODUITS**

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 30-09-2018 à 200833 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des Intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011.

Au cours du 3 ème trimestre de l'exercice 2018, ARABIA SICAV a perçu 3 721 DT d'intérêts.

CH1	Charges de gestion des Placements	Du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Du 01/01/2018 Au 30/09/2018	Du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
		<b>Rémunération du gestionnaire</b>				
		La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.				
	<b>La rémunération de l'AFC</b>	<b>18 475</b>	<b>52 973</b>	<b>16 387</b>	<b>47 671</b>	<b>63 677</b>
		<b>Rémunération du dépositaire</b>				
		La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 900 D TTC par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014				
	<b>La rémunération de l'ATB</b>	<b>1 511</b>	<b>4 439</b>	<b>1 487</b>	<b>4 413</b>	<b>5900</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>19 985</b>	<b>57 412</b>	<b>17 874</b>	<b>52 083</b>	<b>69577</b>

**CH2 AUTRES CHARGES**

Les autres charges se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Du 01/01/2018 Au 30/09/2018	Du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Redevance CMF	1 552	4 451	1 389	4 039	5 396
Commissaire aux comptes	3 588	12 060	4 594	11 653	15 241
Publicité et publication	302	995	302	895	1 196
Services bancaires	5	24	9	21	33
Timbre fiscal	5	14	3	8	10
Jetons de présence	4 389	13 115	3 151	9 346	12 497
TCL	396	1 180	350	991	1 164
Contribution conjoncturelle			1 227	3 597	4 833
<b>TOTAL</b>	<b>10 236</b>	<b>31 838</b>	<b>11 024</b>	<b>30 550</b>	<b>40 370</b>

<b>4- AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Données par actions</b>			
Revenus des placements	1,732	1,513	1,647
Charges de gestion des placements	0,613	0,555	0,742
<b>Revenu net des placements</b>	<b>1,119</b>	<b>0,958</b>	<b>0,905</b>
Autres charges	0,340	0,326	0,430
Autres produits	0,090	0,101	0,110
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,869</b>	<b>0,733</b>	<b>0,585</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	-0,001	-0,001
<b>Sommes distribuables de la période</b>	<b>0,869</b>	<b>0,732</b>	<b>0,583</b>
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,001	0,001
Frais de négociation de titres	-0,110	-0,076	-0,113
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	0,127	-1,273	2,726
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2,831	1,052	-0,334
<b>Résultat net de la période</b>	<b>3,717</b>	<b>0,436</b>	<b>2,864</b>

---

<b>Nombre d'Actions</b>	<b>93 666</b>	<b>93 776</b>	<b>93 776</b>
-------------------------	---------------	---------------	---------------

---

<b>Valeur liquidative</b>	<b>63,581</b>	<b>58,020</b>	<b>60,448</b>
---------------------------	---------------	---------------	---------------

---

# SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2018

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PROSPERITY**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PROSPERITY**» arrêtés au 30/09/2018 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 30/09/2018, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de **9 983685,078DT**, un actif net de **9 956631,585DT** et une valeur liquidative de **127,921DT**. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 30/09/2018, sur la base de notre examen limité.

### Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

### Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société «**SICAV PROSPERITY**», ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PROSPERITY**» au 30/09/2018.

### Paragraphe d'observation

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons que :

- La «**SICAV PROSPERITY**» applique, à partir du 29/01/2018 la méthode de l'étalement linéaire de toute décote et/ou surcote constatée suite au remboursement des Bons du Trésor Assimilables (BTA) en portefeuille, sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 30/09/2018, à **19 387,186 DT** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2018.

- Au cours de la période s'étalant du 01/07/2018 au 30/09/2018 la société « **SICAV PROSPERITY** » n'a pas respecté d'une manière permanente l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en employant plus de 20% de son actif en liquidités et équivalents de liquidités.

Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « **SICAV PROSPERITY** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 29 octobre 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**AUDITING & CONSULTING WORLDWIDE**

**Ahmed KHLIF**

**SICAV PROSPERITY**

<b>BILANS COMPARES</b>		<b>NOTE</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
			<b>Montants en Dinars</b>	<b>Montants en Dinars</b>	<b>Montants en Dinars</b>
<b>ACTIF</b>					
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>7 241 178,615</b>	<b>3 557 723,598</b>	<b>4 291 485,171</b>
<b>AC1-A</b>	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		2 549 309,370	912 366,816	1 587 254,650
<b>AC1-B</b>	EMPRUNTS D'ETAT		4 537 862,585	2 403 817,230	2 424 062,281
<b>AC1-C</b>	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		154 006,660	241 539,552	280 168,240
<b>AC2</b>	<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>2 672 230,358</b>	<b>1 249 587,411</b>	<b>3 053 612,606</b>
<b>AC2-A</b>	PLACEMENTS MONETAIRES	<b>AC2-A</b>	2 671 876,754	1 249 507,837	3 053 077,056
<b>AC2-B</b>	DISPONIBILITES	<b>AC2-B</b>	353,604	79,574	535,550
<b>AC3</b>	<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>AC3</b>	<b>70 276,105</b>	<b>62 158,526</b>	<b>15 130,003</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>9 983 685,078</b>	<b>4 869 469,535</b>	<b>7 360 227,780</b>
<b>PASSIF</b>					
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>13 258,300</b>	<b>1 962,727</b>	<b>2 383,427</b>
<b>PA2</b>	AUTRES CREDITEURS DIVERS	<b>PA2</b>	13 795,193	13 321,053	95 022,120
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>27 053,493</b>	<b>15 283,780</b>	<b>97 405,547</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>9 956 631,585</b>	<b>4 854 185,755</b>	<b>7 262 822,233</b>
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>9 761 641,299</b>	<b>4 741 414,383</b>	<b>7 052 937,293</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES CAPITALISABLES RESULTAT</b>	<b>CP2</b>	<b>194 990,286</b>	<b>112 771,372</b>	<b>209 884,940</b>
<b>CP2-A</b>	CAPITALISABLE DE LA PERIODE REGUL. RESULTAT		189 720,933	100 122,186	132 498,393
<b>CP2-B</b>	CAPITALISABLE DE LA PERIODE		5 269,353	12 649,186	77 386,547
<b>ACTIF NET</b>			<b>9 956 631,585</b>	<b>4 854 185,755</b>	<b>7 262 822,233</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>9 983 685,078</b>	<b>4 869 469,535</b>	<b>7 360 227,780</b>

**SICAV PROSPERITY  
ETAT DE RESULTAT  
DE LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 30-09-2018**

		Période du					
<b>ETATS DE RESULTAT COMPARES</b>	<b>Note</b>	<b>01/07/2018</b>	<b>01/01/2018</b>	<b>01/07/2017</b>	<b>01/01/2017</b>	<b>01/01/2017</b>	
		au	au	au	au	au	
		<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2017</b>	<b>30/09/2017</b>	<b>31/12/2017</b>	
		<i>Montants en Dinars</i>					
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>72 573,869</b>	<b>174 282,426</b>	<b>47 349,293</b>	<b>82 201,643</b>	<b>110 806,694</b>
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		28 299,490	73 374,440	18 744,240	37 393,490	37 393,490
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		44 274,379	100 907,986	28 605,053	44 808,153	73 413,204
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>56 909,225</b>	<b>141 606,698</b>	<b>12 960,703</b>	<b>47 369,971</b>	<b>62 812,482</b>
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		10 753,071	36 946,161	4 222,588	34 603,801	43 424,286
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		14 952,976	40 202,125	2 910,608	4 211,430	4 592,580
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		31 203,178	64 458,412	5 827,507	8 554,740	14 795,616
	<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>129 483,094</b>	<b>315 889,124</b>	<b>60 309,996</b>	<b>129 571,614</b>	<b>173 619,176</b>
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-40 729,392</b>	<b>-104 629,688</b>	<b>-6 385,438</b>	<b>-15 120,464</b>	<b>-21 666,379</b>
	<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>88 753,702</b>	<b>211 259,436</b>	<b>53 924,558</b>	<b>114 451,150</b>	<b>151 952,797</b>
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-7 692,410</b>	<b>-21 538,503</b>	<b>-5 125,323</b>	<b>-14 328,964</b>	<b>-19 454,404</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>81 061,292</b>	<b>189 720,933</b>	<b>48 799,235</b>	<b>100 122,186</b>	<b>132 498,393</b>
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-6 437,277</b>	<b>5 269,353</b>	<b>-5 268,253</b>	<b>12 649,186</b>	<b>77 386,547</b>
	<b>SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE</b>		<b>74 624,015</b>	<b>194 990,286</b>	<b>43 530,982</b>	<b>112 771,372</b>	<b>209 884,940</b>
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		6 437,277	-5 269,353	5 268,253	-12 649,186	-77 386,547
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-218 544,280	130 126,039	-14 242,994	15 756,650	99 550,548
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		61 698,058	186 752,135	21 827,002	43 219,362	44 642,112
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-1 150,750	-5 384,248	-1 251,011	-2 375,045	-4 308,173
	<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>-76 935,680</b>	<b>501 214,859</b>	<b>55 132,232</b>	<b>156 723,153</b>	<b>272 382,880</b>

**SICAV PROSPERITY  
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
DE LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 30-09-2018**

DESIGNATION	Période du				
	01/07/2018	01/01/2018	01/07/2017	01/01/2017	01/01/2017
	au	au	au	au	au
	30/09/2018	30/09/2018	30/09/2017	30/09/2017	31/12/2017
	Montants en Dinars				
<b>AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION</b>	<b>-76 935,680</b>	<b>501 214,859</b>	<b>55 132,232</b>	<b>156 723,153</b>	<b>272 382,880</b>
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	81 061,292	189 720,933	48 799,235	100 122,186	132 498,393
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-218 544,280	130 126,039	-14 242,994	15 756,650	99 550,548
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	61 698,058	186 752,135	21 827,002	43 219,362	44 642,112
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-1 150,750	-5 384,248	-1 251,011	-2 375,045	-4 308,173
<b>AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-300 942,255</b>	<b>2 192 594,493</b>	<b>-182 112,997</b>	<b>1 320 927,087</b>	<b>3 613 903,838</b>
<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>1 470 976,834</b>	<b>5 676 321,451</b>	<b>3 580 895,674</b>	<b>5 408 667,379</b>	<b>8 523 517,422</b>
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	1 141 500,000	4 521 000,000	3 050 800,000	4 629 300,000	7 236 000,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	229 145,835	818 455,004	379 956,791	562 068,563	904 986,869
AN3-C CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	74 259,681	294 111,273	92 253,213	139 985,512	218 809,575
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	26 071,318	42 755,174	57 885,670	77 313,304	163 720,978
<b>RACHATS</b>	<b>-1 771 919,089</b>	<b>-3 483 726,958</b>	<b>-3 763 008,671</b>	<b>-4 087 740,292</b>	<b>-4 909 613,584</b>
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-1 379 800,000	-2 766 100,000	-3 204 700,000	-3 488 600,000	-4 181 300,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-269 848,331	-500 193,958	-398 247,749	-428 984,316	-515 540,724
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-89 762,163	-179 947,179	-96 906,999	-105 491,858	-126 438,429
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (R)	-32 508,595	-37 485,821	-63 153,923	-64 664,118	-86 334,431
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-377 877,935</b>	<b>2 693 809,352</b>	<b>-126 980,765</b>	<b>1 477 650,240</b>	<b>3 886 286,718</b>
<b>AN4 ACTIF NET</b>					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	10 334 509,520	7 262 822,233	4 981 166,520	3 376 535,515	3 376 535,515
AN4-B FIN DE PERIODE	9 956 631,585	9 956 631,585	4 854 185,755	4 854 185,755	7 262 822,233
<b>AN5 NOMBRE D'ACTIONS</b>					
AN5-A DEBUT DE PERIODE	80 217	60 285	42 684	29 738	29 738
AN5-B FIN DE PERIODE	77 834	77 834	41 145	41 145	60 285
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>					
A- DEBUT DE PERIODE	128,831	120,474	116,698	113,542	113,542
B- FIN DE PERIODE	127,921	127,921	117,977	117,977	120,474
<b>AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>-2,80%</b>	<b>8,26%</b>	<b>4,35%</b>	<b>5,22%</b>	<b>6,11%</b>

---

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2018 AU 30/09/2018

---

### 1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 30/09/2018.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

#### 2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2018 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'émission.

#### **2-4 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

#### AC1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% de l'actif net
<b>AC1- A. Actions et droits rattachés</b>		<b>2 285 714,054</b>	<b>2 549 309,370</b>	<b>25,60%</b>
ADWYA	19 300	103 417,389	99 009,000	0,99%
ARTES	3 950	25 648,582	24 885,000	0,25%
ATTIJ BANK	7 350	260 771,469	357 099,750	3,59%
BH	10 300	200 953,364	176 974,600	1,78%
CITY CARS	2 300	27 964,512	26 151,000	0,26%
DELICE HOLDING	11 000	193 657,380	181 500,000	1,82%
ENNAKL	2 150	25 409,224	24 460,550	0,25%
EURO-CYCLES	2 400	64 930,434	50 997,600	0,51%
MAG GEN	1 300	42 435,232	50 700,000	0,51%
MONOPRIX	10 200	114 266,344	89 658,000	0,90%
ONE TECH HOLDING	12 150	161 363,403	200 851,650	2,02%
PGH	11 300	114 936,654	126 447,000	1,27%
S.A.H TUNISIE	12 450	161 623,494	152 537,400	1,53%
SFBT	8 600	141 567,040	200 423,000	2,01%
SIMPAR	1 650	68 367,128	47 549,700	0,48%
SOTRAPIL	3 350	38 206,495	51 667,050	0,52%
SOTUVER	18 050	91 176,516	149 616,450	1,50%
STAR	200	19 848,320	27 263,200	0,27%
TELNET HOLDING	10 960	98 894,253	98 716,720	0,99%
TPR	30 100	102 952,420	148 995,000	1,50%
TUNIS RE	3 300	25 823,080	25 575,000	0,26%
UIB	8 050	201 501,321	238 231,700	2,39%
<b>AC1- B. Emprunts d'Etat</b>		<b>4 401 451,450</b>	<b>4 537 862,585</b>	<b>45,58%</b>
<b><i>Bons du Trésor Assimilables</i></b>		<b>4 388 490,100</b>	<b>4 524 719,795</b>	<b>45,44%</b>
BTA 5.50% 02/2020	589	577 364,000	593 765,633	5,96%
BTA 5.50% 10/2018	190	186 238,000	194 346,055	1,95%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	200	191 300,000	192 478,302	1,93%
BTA 5.75% JANVIER 2021	387	376 216,900	388 849,004	3,91%
BTA 6% AVRIL 2024	256	246 144,000	252 001,841	2,53%
BTA 6% JUIN 2021	419	407 060,000	413 066,049	4,15%
BTA 6,3% MARS 2026	520	478 748,000	493 323,956	4,95%
BTA 6.7% AVRIL 2028	2 049	1 898 393,600	1 949 846,514	19,58%
BTA 6% AVRIL 2023	28	27 025,600	27 655,255	0,28%
<b><i>Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA</i></b>			<b>19 387,186</b>	<b>0,19%</b>
<b><i>Emprunt National</i></b>		<b>12 961,350</b>	<b>13 142,790</b>	<b>0,13%</b>
Emprunt National 2014 CAT. A /5	5 400	12 961,350	13 142,790	0,13%
<b>AC1- C. Autres Valeurs (Titres OPCVM)</b>		<b>153 157,665</b>	<b>154 006,660</b>	<b>1,55%</b>
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	1 282	153 157,665	154 006,660	1,55%
<b>Total du portefeuille titres</b>		<b>6 840 323,169</b>	<b>7 241 178,615</b>	<b>72,73%</b>

Les BTA en portefeuille, au 30/09/2018, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 30/09/2018, à **19 387,186 DT** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la «**SICAV PROSPERITY**» à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2017 et annuels arrêtés au 31/12/2017.

#### **PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent **72 573,869 Dinars** du 01/07/2018 au 30/09/2018, contre **47 349,293 Dinars** du 01/07/2017 au 30/09/2017 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des actions	28 299,490	73 374,440	18 744,240	37 393,490	37 393,490
Revenus des Emprunts d'Etat	44 274,379	100 907,986	28 605,053	44 808,153	73 413,204
<b>Total</b>	<b>72 573,869</b>	<b>174 282,426</b>	<b>47 349,293</b>	<b>82 201,643</b>	<b>110 806,694</b>

#### **AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :**

##### **AC2-A Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2018 à **2 671 876,754 Dinars** contre **1 249 507,837 Dinars** au 30/09/2017, et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2018	Montant au 30/09/2017	Montant au 31/12/2017
Bons du Trésor à Court Terme	153 913,036	746 407,563	2 050 190,959
Certificats de Dépôt	499 398,129	0,000	499 745,495
Autres placements (Dépôt à terme)	2 018 565,589	503 100,274	503 140,602
<b>Total</b>	<b>2 671 876,754</b>	<b>1 249 507.837</b>	<b>3 053 077,056</b>

##### **AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :**

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% Actif net
BTC 52S-12/03/2019	159	150 297,504	153 913,036	1,55%
<b>Total</b>		<b>150 297,504</b>	<b>153 913,036</b>	<b>1,55%</b>

**AC2-A-2 Certificats de dépôt :**

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% de l'Actif Net
<b>Certificats de Dépôt</b>		<b>BIAT</b>		<b>499 140,739</b>	<b>499 398,129</b>	<b>5,02%</b>
CDP 10J-08/10/2018	7,75%	BIAT	1	499 140,739	499 398,129	5,02%

**AC2-A-3 Dépôt à Terme :**

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% de l'Actif Net
<b>Dépôt à Terme</b>		<b>BIAT</b>		<b>2 000 000,000</b>	<b>2 018 565,589</b>	<b>20,27%</b>
DAT 91J-07/12/2018	8,25%	BIAT	1	500 000,000	502 169,863	5,04%
DAT 92J-02/11/2018	8,25%	BIAT	1	500 000,000	505 424,658	5,07%
DAT 92J-05/10/2018	7,72%	BIAT	1	500 000,000	507 445,041	5,10%
DAT 92J-23/11/2018	8,25%	BIAT	1	500 000,000	503 526,027	5,06%

**AC2-B Disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2018 à **353,604 Dinars** représentant les avoirs en banque.

**PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/07/2018 au 30/09/2018 à **56 909,225 Dinars**, contre **12 960,703 Dinars** du 01/07/2017 au 30/09/2017 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Du 01/01/2018 Au 30/09/2018	Du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Revenus des Bons du Trésor à CT	10 753,071	36 946,161	4 222,588	34 603,801	43 424,286
Revenus des Certificats de Dépôt	14 952,976	40 202,125	2 910,608	4 211,430	4 592,580
Revenus des autres placements (DAT)	31 203,178	64 458,412	5 827,507	8 554,740	14 795,616
<b>Total</b>	<b>56 909,225</b>	<b>141 606,698</b>	<b>12 960,703</b>	<b>47 369,971</b>	<b>62 812,482</b>

**AC3. Note sur les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30/09/2018 à **70 276,105 Dinars** contre **62 158,526 Dinars** au 30/09/2017 et se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	Montant au 30/09/2018	Montant au 30/09/2017	Montant au 31/12/2017
Sommes à l'encaissement / Vente des titres	60 080,837	56 185,949	0,000
Etat RS sur achat de Bons du Trésor Assimilables	10 195,268	5 972,577	15 130,003
<b>Total</b>	<b>70 276,105</b>	<b>62 158,526</b>	<b>15 130,003</b>

### PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2018, à **27 053,493 Dinars**, contre **15 283,780 Dinars** au 30/09/2017 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 30/09/2018	Montant au 30/09/2017	Montant au 31/12/2017
PA1	Opérateurs créditeurs	13 258,300	1 962,727	2 383,427
PA2	Autres créditeurs divers	13 795,193	13 321,053	95 022,120
<b>Total</b>		<b>27 053,493</b>	<b>15 283,780</b>	<b>97 405,547</b>

**PA1** : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30/09/2018 à **13 258,300 Dinars** contre **1 962,727 Dinars** au 30/09/2017 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 30/09/2018	Montant au 30/09/2017	Montant au 31/12/2017
Gestionnaire	12 238,430	1 177,637	1 430,053
Dépositaire	1 019,870	392,545	476,687
Distributeurs	0,000	392,545	476,687
<b>Total</b>	<b>13 258,300</b>	<b>1 962,727</b>	<b>2 383,427</b>

**PA2** : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30/09/2018, à **13795,193 Dinars** contre **13 321,053 Dinars** au 30/09/2017 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30/09/2018	Montant au 30/09/2017	Montant au 31/12/2017
Etat, impôts et taxes	2 159,740	336,471	346,676
Contribution conjoncturelle à payer	0,000	2 338,516	0,000
Redevance CMF	857,006	392,536	583,164
Provision pour charges diverses	4 721,200	390,737	476,675
Rémunération CAC	1 469,019	970,809	979,517
Jetons de présence	4 487,283	4 487,413	5 999,709
Dividendes à payer des exercices antérieurs	100,945	100,945	100,945
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	0,000	4 303,626	86 535,434
<b>Total</b>	<b>13 795,193</b>	<b>13 321,053</b>	<b>95 022,120</b>

### CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/07/2018 au 30/09/2018 à **40 729,392 Dinars**, contre **6 385,438 Dinars** du 01/07/2017 au 30/09/2017 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Du 01/01/2018 Au 30/09/2018	Du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	37596,359	96581,237	3 831,260	9 072,274	12 999,813
Rémunération du dépositaire	3133,033	8048,451	1 277,089	3 024,095	4 333,283
Rémunération des distributeurs	0,000	0,000	1 277,089	3 024,095	4 333,283
<b>Total</b>	<b>40 729,392</b>	<b>104 629,688</b>	<b>6 385,438</b>	<b>15 120,464</b>	<b>21 666,379</b>

### **CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/07/2018 au 30/09/2018 à **7 692,410 Dinars** contre **5 125,323 Dinars** du 01/07/2017 au 30/09/2017 et se détaillent comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>Du 01/07/2018 Au 30/09/2018</b>	<b>Du 01/01/2018 Au 30/09/2018</b>	<b>Du 01/07/2017 Au 30/09/2017</b>	<b>Du 01/01/2017 Au 30/09/2017</b>	<b>Du 01/01/2017 Au 31/12/2017</b>
Redevance CMF	2632,701	6 763,132	1277,056	3024,016	4 333,170
Contribution Conjoncturelle à payer	0,000	0,000	788,072	2338,516	3 126,396
Impôts et Taxes	287,393	753,036	141,403	305,233	414,847
Rémunération CAC	1 474,208	4 333,302	1129,208	3350,802	4 480,010
Jetons de Présence	1 512,296	4 487,574	1512,296	4487,575	5 999,871
Diverses charges d'exploitation	1785,812	5201,459	277,288	822,822	1 100,110
<b>Total</b>	<b>7 692,410</b>	<b>21 538,503</b>	<b>5 125,323</b>	<b>14 328,964</b>	<b>19 454,404</b>

### **CP1 Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 30/09/2018 se détaillent comme suit :

#### **Capital au 01/01/2018 (en nominal)**

- Montant : 6 028 500,000 Dinars
- Nombre de titres : 60 285
- Nombre d'actionnaires : 109

#### **Souscriptions réalisées (en nominal)**

- Montant : 4 521 000,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 45 210

#### **Rachats effectués (en nominal)**

- Montant : 2 766 100,000Dinars
- Nombre de titres rachetés : 27 661

#### **Capital au 30/09/2018** : 9 761 641,299Dinars

- Montant en nominal : 7783400,000Dinars
- Sommes non capitalisables (1) :1 471896,311Dinars
- Sommes capitalisées (2) :506 344,988 Dinars
- Nombres de titres :77 834
- Nombre d'actionnaires : 124

(1): Les sommes non capitalisables s'élèvent à **1 471 896,311 Dinars** au 30/09/2018 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/09/2018
<b>Sommes non capitalisables des exercices antérieurs</b>	<b>842 141,339</b>
<b>1- <u>Résultat non capitalisable de la période</u></b>	<b>311 493,926</b>
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	130 126,039
- +/- values réalisées sur cession de titres.	186 752,135
- Frais de négociation de titres	-5 384,248
<b>2- <u>Régularisation des sommes non capitalisables</u></b>	<b>318 261,046</b>
- Aux émissions	818 455,004
- Aux rachats	- 500 193,958
<b>Total sommes non capitalisables</b>	<b>1471 896,311</b>

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 30/09/2018 à **506 344,988 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/09/2018
<b>Sommes capitalisées des exercices antérieurs</b>	<b>182 295,954</b>
<b>Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)</b>	<b>209884,940</b>
<b>Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs</b>	<b>114 164,094</b>
✓ Aux émissions	294 111,273
✓ Aux rachats	- 179 947,179
<b>Total des sommes capitalisées</b>	<b>506 344,988</b>

(\*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2017 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 12/04/2018 statuant sur les états financiers de l'exercice 2017 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2017	132498,393
Régularisation du résultat capitalisable	77386,547
Sommes capitalisées Exercice 2017	<b>209 884,940</b>

#### **CP2 Note sur les sommes capitalisables :**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions « **SICAV PROSPERITY** ».

Le solde de ce poste au 30/09/2018 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 30/09/2018
Résultat capitalisable de la période	189 720,933
Régularisation du résultat capitalisable de la période	5 269,353
<b>Sommes capitalisables</b>	<b>194 990,286</b>

#### 4. AUTRES INFORMATIONS :

##### 4-1 Données par action :

<b>Rubriques</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2017</b>
Revenus des placements	4,058	3,149
Charges de gestion des placements	-1,344	-0,367
<b>Revenus net des placements</b>	<b>2,714</b>	<b>2,782</b>
Autres charges d'exploitation	-0,277	-0,348
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2,437</b>	<b>2,434</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,068	0,307
<b>Sommes capitalisables de la période</b>	<b>2,505</b>	<b>2,741</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,068	-0,307
Variation des +/- values potentielles/titres	1,672	0,383
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2,399	1,050
Frais de négociation de titres	-0,069	-0,058
<b>Résultat net de la période</b>	<b>6,439</b>	<b>3,809</b>

##### 4-2 Ratio de gestion des placements :

<b>Rubrique</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2017</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,157%	0,374%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,238%	0,354%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen	2,098%	2,476%
<b>Actif Net Moyen (En DT)</b>	<b>9 042 238,201</b>	<b>4 043 099,476</b>

##### 4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

###### 4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2003 Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni, en date du 5 Avril 2016, la commission de gestion, payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, a été portée de **0,30% TTC** à **1,20% HT** de l'actif net l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

#### **4-3-2 Rémunération du dépositaire**

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni, en date du 5 Avril 2016, la commission de dépôt, payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT, a été portée de **0,10% TTC** à **0,10% HT** de l'actif net l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

#### **4-3-3 Rémunération des distributeurs**

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, la BIAT ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

#### **4-4 Mode d'affectation des résultats**

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 20 Juin 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

#### **4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités, de promotion et d'autres frais**

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.